

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021**

Délibération
n°2021.10.199

**Modification du tableau
des effectifs**

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Minerve CALDERARI

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Monique CHIRON à Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Jean-Luc FOUCHIER à Alain RHODE, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE,

Excusé(s) : Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.10.199**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

La réorganisation des services présentée au bureau communautaire du 29 juin doit permettre la mise en adéquation de l'organisation administrative avec le projet de territoire GrandAngoulême 2030 et ses trois piliers, en cours d'élaboration, avec notamment l'engagement de la communauté de renforcer l'appui aux communes tout en conciliant les contraintes fortes auxquelles elle est confrontée en ce début de mandature (équilibre budgétaire précaire, lutte contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire).

1. Direction des ressources

Finance :

Suite à la réorganisation de la direction des finances et d'une mobilité interne, il convient de transformer un poste du cadre d'emplois de rédacteur en adjoint administratif au sein du service prospectives et préparation budgétaire afin d'exercer les missions d'assistant budgétaire.

2. Direction des services techniques

Assainissement : Afin de renforcer les interventions de la communauté dans le cadre de sa compétence assainissement GEMAPI, Il est proposé la création d'un poste de technicien(ne) gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), assainissement eau potable (AEP). Ce poste relèverait du cadre d'emplois des techniciens.

Espaces publics : Il est proposé de transformer le cadre d'emplois du poste de directeur des espaces publics afin qu'il relève du cadre d'emplois des ingénieurs.

Déchets ménagers : Afin de procéder à la nomination d'un fonctionnaire au titre de la promotion interne, il est proposé à l'assemblée délibérante de créer le poste correspondant à la décision de nomination prise par Monsieur le Président. Cette création serait neutralisée par la suppression du poste de l'agent promu au terme de sa période obligatoire de stage probatoire.

Construction patrimoine : Pour permettre la nomination d'un agent admis au concours interne, il est proposé de créer 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens conformément à l'organigramme cible du service. Cette création serait également neutralisée par la suppression du poste de l'agent promu au terme de sa période obligatoire de stage probatoire.

3. Direction Attractivité Economie Emploi

Habitat : Afin de permettre la mise en œuvre des orientations du nouveau programme local de l'habitat 2020 / 2025, il est proposé la création d'un poste chargé de mission habitat public. Ses principales missions seront : le pilotage et la programmation des logements locatifs privés, la mise en œuvre et l'animation de la politique de peuplement du territoire. Ce poste financé à 50% serait créé dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la région Nouvelle Aquitaine, les EPCI sont fortement incités à porter une plateforme de la rénovation énergétique : **guichet unique d'information et d'accompagnement du public**, géré de manière transitoire en 2021 par le CAUE.

Le bureau communautaire des 17 et 29 juin 2021 a favorablement retenu d'engager GrandAngoulême dans ce projet, à partir du 1^{er} janvier 2022, nécessitant la création de 2 postes non permanents dans le cadre d'un contrat de projet (article 3.II de la loi du 26 janvier 1984) pour animer la plateforme, à raison d' 0,5 ETP pour l'agent d'accueil (cat B ou C) et 1 ETP pour le conseiller technique (cat B), cofinancés à 70% sur 2 ans, en certificats d'économie d'énergie (CEE) valorisés.

4. Direction de la Proximité

Pays d'Art et d'Histoire : Par délibération n° 27 du 13 février 2020, le conseil communautaire a créé un poste chef de projet Hub-IN financé dans le cadre d'un programme Européen ayant pour ambition de promouvoir la transformation urbaine et la régénération des aires urbaines historiques. Ce poste initialement créé à la DA2E, serait rattaché à la direction de la proximité, service pays d'art et d'histoire afin de développer spécifiquement une action pilote autour de la valorisation du Fleuve Charente. Afin de procéder au recrutement de ce(tte) chef(fe) de projet, Il est proposé la création d'un poste non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (article 3.II de la loi du 26 janvier 1984) dans le cadre d'emplois des ingénieurs, attachés de conservation du patrimoine ou attachés territoriaux pour une durée de 3 ans.

Alpha : Par anticipation du départ à la retraite de la directrice de la médiathèque l'ALPHA début mars 2022, il est proposé la création d'un poste de directeur(trice) à compter du 15 octobre 2021, dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, conservateurs des bibliothèques et attaché de conservation du patrimoine. Le poste de l'actuelle directrice sera supprimé lors de son départ effectif en retraite.

Nautilus : Afin d'assurer efficacement les missions de service public et de réduire la précarité de certains postes, il est proposé la pérennisation d'emplois temporaires indispensables au bon fonctionnement du centre par la création au tableau des effectifs de 2 postes à temps complet relevant respectivement du cadre d'emplois des éducateurs et des opérateurs des activités physiques et sportives. L'impact budgétaire serait réduit car les crédits figurent déjà au chapitre 012. Parallèlement, la gestion des effectifs temporaires est améliorée en vue d'offrir une meilleure visibilité et durabilité des contrats, s'agissant majoritairement d'étudiants du territoire durement impactés par la crise sanitaire. Par ailleurs, conformément à la réorganisation de la DGA proximité et de la direction des sports (comité technique du 28 mai 2021), il est créé un poste de responsable d'exploitation du centre Nautilus par transformation du poste vacant de responsable tourisme. Ce poste relevant du cadre d'emplois des attachés est donc transformé en cadre d'emplois de conseiller des activités physiques et sportives.

Conservatoire : Afin de pourvoir un poste vacant suite à une mobilité externe, le jury de sélection propose le recrutement d'un agent contractuel, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique, en application de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Santé : Par délibération n° 113 du 10 avril 2019, le conseil communautaire a créé un poste temporaire de chargé de mission en vue de mettre en place le plan d'actions pour l'amélioration de l'offre de soins du territoire. Depuis bientôt 2 ans et dans le contexte de la crise sanitaire en cours, GrandAngoulême est désormais identifiée comme un acteur de la santé, par les partenaires institutionnels et les professionnels de santé.

Il est proposé de pérenniser ce poste à titre permanent, afin de poursuivre les actions engagées sur le territoire :

- animation territoriale en santé en partenariat avec l'ARS
- accompagnement des projets de maisons et centre de santé

- mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à l'installation professionnelle, personnelle et familiale des professionnels de santé
- accompagnement de la prise en compte de la santé environnementale dans les politiques publiques
- accompagnement des communes sur des questions spécifiques en santé environnementale

Appui aux communes : La coopération entre communes et communauté est une priorité politique attendue. Ce besoin justifie la création d'un poste de chargé de mission d'appui aux communes (cat A ou B), en vue d'animer le schéma de mutualisation et de développer l'animation territoriale entre services communautaires et communaux, en s'assurant de recueillir et formaliser les attentes d'adaptation de l'offre de services aux communes.

5. Direction générale des services :

La simplification et la lisibilité souhaitées dans le cadre de la nouvelle organisation conduisent à resserrer l'organisation autour de trois grandes directions, plus compacte et plus agile et adaptée aux contraintes budgétaires, en centrant les services sur les priorités du projet de territoire : économie et emploi/ cohésion sociale et territoriale / transition environnementale.

Cette nouvelle organisation conduit à réduire d'une unité le nombre d'emplois de directeur général adjoint mais aussi à créer ou pérenniser plusieurs postes.

Il est également proposé la création d'un poste de chargé de mission affecté à la recherche de financements, afin de sécuriser les processus, optimiser les financements et accompagner les communes membres sur la chaîne de recherche de financement. L'agent recruté assurerait des missions de veille et d'information/formation sur les dispositifs mais aussi des missions très opérationnelles d'identification des financements de tous types, et notamment la co-rédaction et l'accompagnement pour les dossiers les plus complexes (Région/Europe). Ce poste serait financé par l'Etat (via le FNADT) à hauteur de 25 000€ pour 2021 dans le cadre de l'élaboration du CRTE, la question du financement du poste par les communes pour les années suivantes se posera lors de l'élaboration budgétaire 2022.

Les autres créations de postes sont décrites ci-dessus : postes de technicien GEMAPI, chargé de mission Habitat public, chargé de mission Santé et chargé de mission Appui aux communes.

Vu l'avis du comité technique,

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nb	Suppression	Nb
Direction ressources Finances	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Direction Services Techniques-Assainissement	Cadre d'emplois des techniciens	1		
Direction Services Techniques-Espaces Publics	Cadre d'emplois des Ingénieurs	1	Cadre d'emplois des Attachés	1
Direction Services Techniques-Déchets ménagers	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1(*)
Direction Services Techniques-Construction patrimoine	Cadre d'emplois des techniciens	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1(*)

Direction Attractivité Economie Emploi Habitat	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs	1		
	Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (contrat de projet article 3-II)	1		
	Cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs (17h30) (contrat de projet article 3-II)	1		
Direction Proximité Culture	Cadre d'emplois des attachés, attachés conservation du patrimoine, ingénieurs (contrat de projet article 3-II)	1	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (contrat de projet article 3-II)	
Direction Proximité Alpha	Cadre d'emplois des attachés, conservateurs des bibliothèques, attachés de conservation du patrimoine	1	Cadre d'emplois des conservateurs des bibliothèques (01/03/2022)	1
Direction Proximité Nautilus	Cadre d'emplois des éducateurs APS	1	Réduction équivalente de l'enveloppe budgétaire consacrée aux emplois temporaires	
	Cadre d'emplois des opérateurs APS	1		
	Cadre d'emplois des conseillers des APS	1	Cadre d'emploi des attachés	1
Direction Proximité santé	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs	1		
Direction Proximité appui aux communes	Cadre d'emplois des attachés/rédacteurs ou ingénieurs/techniciens	1		
Direction générale des services			Emploi de directeur général adjoint	1
	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs	1		

(*création neutralisée par la suppression du poste de l'agent promu au terme de la période obligatoire de stage probatoire).

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour le chargé de mission HUB-IN, 1^{er} octobre 2021 pour le responsable d'exploitation Nautilus et du 15 octobre 2021 pour tous les autres postes sauf l'emploi de directeur général adjoint au 1^{er} janvier 2022.

D'AUTORISER, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'emplois des :

- techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de technicien GEMAPI,
- ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 1015) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de directeur des espaces publics,
- attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission habitat,
- rédacteurs, techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 707) ou adjoints administratifs (grille indiciaire allant de l'indice brut 354 à l'indice brut 558) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de conseiller technique énergie et d'agent d'accueil, au titre de l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- attachés, attachés conservation du patrimoine, ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission de valorisation du fleuve Charente durant 3 ans, au titre de l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

- éducateurs des APS (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 597) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de maitre-nageur sauveteur,
- conseillers des APS (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de responsable d'exploitation de Nautilus,
- professeurs d'enseignement artistique (grille indiciaire allant de l'indice brut 450 à l'indice brut 1015) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'enseignant de cor,
- attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission Santé,
- attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission Recherche de financements,
- attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) ou rédacteurs ou techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 707) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission en appui aux communes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (9 contre - 8 abstentions)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 08 octobre 2021	<u>Affiché le :</u> 09 octobre 2021